

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 24 JUIN 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du lundi 24 juin 2024**

Délibération n°091_240624

Cité de l'Emploi - Approbation de la programmation 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 18 juin 2024, dématérialisée et affranchie le 18 juin 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA ³ M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT ¹⁻²⁻⁴ Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Mickaël Gérard CHAMAND M. Olivier LAMBERT	M. Eric FONTAINE Mme Marie Ludivine IMACHE Mme Marie Julie DIJOUX Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN	M. Jean François PAYET M. Sylvain ARTHEMISE Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Claudie TECHER	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹Procuration donnée à M. Hanif RIAZE pour les délibérations n°087 à 088

²Présente pour les délibérations n°089 à 91

³N'a pas pris part au vote de la délibération n°089, se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire.

⁴Procuration donnée à M. Hanif RIAZE pour les délibérations n°92 à 98

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 24 JUN 2024


Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°87	25	8	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°88	25	8	12	0	32	0	1
Pour la délibération n°89	25	7	12	0	31	0	1
Pour la délibération n°90	26	7	12	0	32	0	1
Pour la délibération n°91	26	7	12	0	33	0	0
Pour les délibérations n°92 à 98	25	8	12	0	33	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



	Conseil municipal - Séance du 24 juin 2024 Délibération n°091_240624	Pôle Développement Territorial Durable
	Cité de l'Emploi Approbation de la programmation 2024	Direction du Développement Economie, de la Ruralité et de l'Insertion Service Insertion

I – RAPPORT DE PRESENTATION

Éléments de contexte

La Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°85 du 01 octobre 2020, le conseil municipal a approuvé la mise en œuvre de la Cité de l'Emploi et son plan de financement initial réparti comme suit entre l'État et la Commune :

- ETAT / ANCT : 100 000 € HT
- COMMUNE : 20 000 € HT

Pour rappel, la Cité de l'Emploi est une démarche expérimentale déployée par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) sous l'égide du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Elle concerne quarante-quatre territoires de la Politique de la Ville au niveau national, dont les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de Saint-Louis, première Commune d'Outre-Mer retenue pour ce dispositif.

L'expérimentation vise à organiser autour du demandeur d'emploi des QPV, une meilleure mise en réseau de tous les acteurs intervenant dans le champ de la formation et de l'accès à l'emploi afin d'assurer un accompagnement ciblé.

La Cité de l'Emploi propose ainsi une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi pour garantir aux résidents des QPV les mêmes opportunités d'insertion et le même accès à l'information. Elle doit permettre d'assurer un accompagnement sur mesure en faveur des demandeurs d'emploi habitant les QPV, en renforçant et en faisant évoluer cet accompagnement au-delà des dispositifs existants.

Le travail de diagnostic a relevé un réel besoin d'accompagnement sur la levée de freins périphériques et la nécessité d'effectuer en amont un travail global prenant en compte tous les aspects des difficultés rencontrées par les bénéficiaires intégrant la cohorte.

Depuis 2021, ce sont plus de 500 demandeurs d'emploi qui ont pu bénéficier des actions de la Cité de l'Emploi, avec un accroissement régulier chaque année du public concerné.

Actuellement une centaine de personnes font partie de la cohorte et bénéficient d'un accompagnement de la Conseillère en Insertion de Proximité. Sur l'ensemble de ces programmations, 196 personnes (bénéficiaires des actions et/ou cohorte) ont pu profiter d'une sortie dynamique qui se traduit par l'accès à l'emploi, l'entrée en formation ou encore de la création d'entreprises.

Aujourd'hui, le dispositif Cité de l'Emploi est reconnu et joue un rôle d'animation et de fédération des acteurs institutionnels et des partenaires : Chambres Consulaires, associations, Département, France Travail, Mission Locale, CIVIS-PLIE, CAF, CCAS, Caisse des écoles, CRCSUR, acteurs de la Politique de la ville, bailleurs...

Par ailleurs, compte tenu de la réussite du dispositif de la Cité de l'Emploi, trois actions supplémentaires ont permis de doubler l'enveloppe financière dédiée au territoire en 2023 et 2024 :

1 – Appel à projet : Cité de l'emploi « Impact 2024 Insertion et sport » avec l'action « ParcoursPort : Plus vite, plus haut, plus fort : ensemble » portée par la Mission Locale Sud. Ce projet a permis de faire émerger des actions de remobilisation à l'emploi structurées autour de la coopération entre les acteurs de l'insertion et les acteurs du sport. 63 jeunes ont pu bénéficier de cette action et une promotion de 20 jeunes sera déployée au second semestre.

2 – Fonds de la Stratégie Pauvreté avec le renouvellement de l'action « 1 jour, 1 quartier : dévoile tes talents » portée par Service intérim à travers son Mobil'Intérim avec pour objectif la remobilisation des personnes en difficulté socio-professionnelles. 325 personnes ont pu bénéficier de cette action. Cette action a été renouvelée pour 2024 avec une trentaine d'événements de proximité mis en place d'ici fin septembre 2024.

3 – Financement Etat Quartier d'été pour l'action Entreprenariat Webcup avec pour objectif de permettre à de futurs entrepreneurs de pouvoir se préparer et arriver à pitcher leur projet lors d'un start-up week-end sur la thématique développement durable.

Au 31 décembre 2024, l'expérimentation des Cités de l'Emploi arrive à terme. Ainsi, en novembre dernier, le Conseil Interministériel des Villes a annoncé l'installation de 300 Pactes plein emploi en relais des Cité de l'Emploi. C'est une mesure qui permettra d'articuler les Cités avec la démarche France Travail (« les cités, dernier kilomètre de France Travail et du Pacte de Solidarités »).

Aussi, pour conserver la dynamique pendant cette année charnière de transition, une enveloppe de 50 000 € est maintenue pour l'année 2024 afin de poursuivre la démarche. Il s'agit ainsi de construire une programmation en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun et en saisissant les opportunités qu'offrent les appels à projet de l'Etat, des collectivités ou autres institutions.

Conséquences

Des réflexions communes avec l'ensemble des partenaires de la Cité de l'Emploi ont permis de proposer les actions à mener dans le cadre de la programmation 2024. Ces actions ont été approuvées lors du comité de pilotage du 18 juin 2024.

Ainsi, le plan de financement sur la programmation est réparti comme suit entre l'État et la Commune :

- ETAT/ANCT : 50 000 € HT
- COMMUNE : 71 500 € HT
- AUTRES : 57 820 € HT

Il est ainsi à noter qu'afin de conforter la dynamique et de palier à la baisse de financement de l'Etat, le soutien financier de la commune est passé de 61 000 € en 2023 à 71 500 € en 2024.

Les actions prévues permettront aux bénéficiaires de s'inscrire dans une dynamique de réussite avec pour finalité l'insertion professionnelle. Il s'agit également de proposer une gamme de services (coaching, formations, accompagnement à l'entrepreneuriat, découverte du monde de l'entreprise...) les préparant et les aidant de manière innovante et globale en prenant en compte leurs difficultés.

Ainsi, ces nouvelles actions seront déclinées autour de 3 axes :

- Déployer le dispositif au cœur des quartiers
- Déployer l'offre de services modulables pour lever les freins
- Dynamiser le territoire et renforcer les compétences des demandeurs d'emploi

Les objectifs poursuivis sont de :

- Permettre à la Cité de l'Emploi d'être visible et de bénéficier d'une communication institutionnelle ciblée, en valorisant les actions mises en place et les bénéficiaires
- Offrir aux demandeurs d'emploi une alternative innovante dans les techniques de recherche d'emploi
- Accompagner les demandeurs d'emploi sur des séquences de recrutement à travers des séances de coaching
- Créer un dispositif coordonné d'accès aux formations et métiers de l'Animation et du Sport
- Permettre la découverte d'un métier et la culture de l'entrepreneuriat, tout en développant et valorisant les compétences mises en œuvre
- Favoriser l'employabilité des publics en insertion sur les métiers en tension
- Proposer des actions spécifiques qui favorisent l'employabilité des demandeurs d'emploi sur des opérations ciblées.

II – DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°85 du 01 octobre 2020 portant sur la mise en œuvre de la démarche expérimentale « Cité de l'Emploi » ;

Vu le document en annexe présentant un tableau prévisionnel de programmation des actions 2024 pour l'expérimentation « Cité de l'Emploi » ;

Considérant la priorité accordée à la lutte contre le chômage et la précarité ;

Considérant les bilans des programmations 2021, 2022 et 2023, les retours d'expériences et les contributions des partenaires engagés du territoire ;

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : d'approuver les actions de la programmation 2024 de la Cité de l'Emploi, ainsi que son plan de financement, tels que présentés en annexe ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Madame le Maire ou son élu(e) délégué(e) à signer tous les actes nécessaires relatifs à cette affaire.

Vote : 33 pour

La Maire,



Juliana
Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**